



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**

Le mardi 24 octobre 2017 — Vol. 44 N° 119

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**

Le mardi 24 octobre 2017 — Vol. 44 N° 119

Table des matières

Élection du vice-président, M. Guy Hardy

1

Intervenants

M. Sylvain Pagé, président

M. Pierre Giguère

M. André Villeneuve

Le mardi 24 octobre 2017 — Vol. 44 N° 119

Élection à la vice-présidence

(Onze heures quarante-quatre minutes)

Le Président (M. Pagé) : Alors, je constate le quorum. Je déclare donc la Commission de l'agriculture, pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles ouverte.

La commission — je rappelle le mandat — est réunie afin de procéder l'élection de la vice-présidence de la commission, de la CAPERN.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la vice-présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le vice-président de chaque commission est élu à la majorité — j'ai bien dit «à la majorité» — des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du vice-président, M. Guy Hardy

Alors, à ce moment-ci, je serais prêt à recevoir les propositions pour le poste de vice-président. Je vous écoute.

M. Giguère : M. le Président...

Le Président (M. Pagé) : Oui, M. le député de Saint-Maurice, c'est bien ça, Saint-Maurice.

M. Giguère : Oui, c'est ça, oui, Saint-Maurice, c'est en plein ça. J'aimerais proposer mon collègue le député de Saint-François, qu'il soit élu à la vice-présidence de la CAPERN.

Le Président (M. Pagé) : Parfait. Alors, le député de Saint-François... Ah! bien, ça fait qu'on aura le plaisir de travailler ensemble.

Une voix : Oh, oui!

Une voix : Ce n'est pas fait encore.

Des voix : Ha, ha, ha!

Le Président (M. Pagé) : Oui, mais évidemment il ne faut pas présumer de rien, il ne faut surtout pas présumer de quoi que ce soit. Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Pagé) : Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

M. Villeneuve : Bien, j'ose dire, M. le Président, que c'est un très bon choix, et, oui, c'est adopté.

Le Président (M. Pagé) : Et est-ce que, de la part du groupe de la deuxième opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Pagé) : Adopté. Alors, je déclare donc le député de Saint-François élu à la vice-présidence de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Avant de suspendre, je le félicite et lui souhaite un bon mandat. Ce sera un plaisir de travailler avec lui.

Donc, je lève la séance de la commission ayant accompli son mandat et ajourne ses travaux sine die. Merci, tout le monde. Bonne journée.

(Fin de la séance à 11 h 46)